

Alchimie du plurilinguisme et de l'appropriation du français dans l'écriture romanesque de Jean-Marie Adiaffi

Charles Liagro RABÉ

Université Pelefero Gon Coulibaly - Côte d'Ivoire
rbecharles@gmail.com

Résumé :

La lecture de *Silence, on développe*, du romancier ivoirien Jean-Marie Adiaffi, impose un constat : des langues ivoiriennes, porteuses de leur univers culturel, côtoient et tutoient le français au point de s'ancrer dans la trame même de l'expression française qui en sort remodelée, métamorphosée, réinventée. Si les xénismes qui campent les menus, les croyances et les pratiques populaires ivoiriens constituent la matérialisation des langues locales dans l'écriture adiaffienne, le recours au collage des idiolectes, au défigement des expressions lexicalisées, à la décontextualisation et la recontextualisation de formules françaises célèbres et à la déconstruction morpho-syntaxique fait de cette écriture un creuset où les champs du possible de la langue sont expérimentés, interrogés et sollicités. Cette orchestration imprime à l'expression un cachet d'inventivité hors des normes consacrées. C'est cette pratique langagière de la cohabitation et du dialogue des langues et des cultures qui, dans une dynamique éclectique combinant les principes des grammaires prescriptive et descriptive, est visitée et questionnée pour que soit cerné l'enjeu auquel elle obéit.

Mots-clés : plurilinguisme, appropriation du français, xénisme, idiolecte, écriture.

Introduction

On ne peut lire *Silence, on développe*, ce « grand livre » (Planche, 1992) du romancier ivoirien Jean-Marie Adiaffi sans être interpellé par une écriture qui échappe avec ostentation au « normativisme (...) asséchant et appauvrissant d'une langue française grammaticalement trop aseptisée » (Dassi, 2017). C'est que, dans ce roman, fourmillent des langues nationales qui campent leur univers culturel puis, se déploie une « domestication du

Date de réception : 27/10/2022

Date de publication : 01/12/2022

français » (Kamdem, 2006) sous des vêtues si diverses que le tout finit par transmuier le texte en tissu hybride. Se pose alors la question des mécanismes par lesquels l'écriture adiaffienne fait couler la réalité linguistique ivoirienne dans le moule de la langue française. On est également tenté de chercher à savoir dans quelle mesure les dérèglements et les déraillements ainsi imposés au français de référence sont « solidaires des objectifs de l'auteur, de son authenticité » (Irié, 2015). Nous commencerons par nous intéresser à l'aspect plurilingue de l'écriture analysée avant d'évoquer le volet des déconstructions linguistiques orchestrées. Pour cela, dans une perspective diachronique et descriptive, nous nous appuyons sur les travaux effectués par l'équipe IFA et les « procédures descriptives » (Robert, 2002) comme bases théoriques.

1. Les langues nationales dans l'écriture du roman

Le plurilinguisme est, selon Dominique Mainguenu (1996), le fait pour des « locuteurs de manie(r) concurremment plusieurs langues ». Ainsi, dans *Silence, on développe*, Adiaffi donne à son narrateur et à ses personnages la possibilité de « manier », en plus du français qui, faut-il vraiment le rappeler, est la langue d'écriture, diverses langues parlées en Côte d'Ivoire. Ce phénomène de la langue française en dialogue avec les langues nationales ivoiriennes connaît diverses manifestations dont nous proposons l'identification et la description.

1.1. Les particularités lexicales

Déjà, il semble commode d'évoquer la typologie élaborée par l'équipe IFA en lien avec l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. Cette étude les répartit en quatre catégories qui sont :

- « a- les particularités lexématiques (formations nouvelles ou emprunts)
- b- particularités sémantiques (transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations)
- c- particularités grammaticales (changement de catégories, de sens, de constructions, etc.)
- d- particularités qui tiennent à des différences de connotation, à des différences de fréquence, à des différences de niveaux ou d'états de langue. » (Équipe IFA, 1988).

De ces quatre catégories, une seule sert la cause de notre analyse. Il s'agit de la première classe.

1.1.1. Les particularités lexématiques

Les emprunts, comme on peut le noter dans la taxonomie élaborée par l'équipe IFA, sont rangés dans la catégorie des « particularités lexématiques ». Même s'il est notoirement admis que l'emprunt est l'acte par lequel l'on fait apparaître dans une langue donnée un élément d'une autre langue, les interrogations que voici semblent recommander quelque prudence : « à partir de quel degré d'intégration dans la langue doit-on tenir un mot étranger observé dans un texte pour un emprunt ? Et comment apprécier rigoureusement le degré d'intégration d'un mot ? » (Arrivé, 1986) Concernant les lexies issues de langues nationales ivoiriennes qui côtoient le français dans notre texte d'étude, elles paraissent trop peu « intégr(ées) » pour être tenues pour des emprunts. D'ailleurs, à propos de ce volet de l'analyse qui touche au plurilinguisme, nous voulons nous situer dans un cadre où la langue française et les langues nationales qui se coudoient dans le texte adiaffien sont nettement différenciées. Nous préférons donc, parler ici de xénismes, même si ce terme n'apparaît pas dans la classe des « particularités lexématiques » évoquée *supra*.

De toute évidence, le xénisme est « une forme lexicale (mot, tournure) provenant d'une langue et utilisée dans une autre langue sans y être assimilée » (Robert, 2001). Directement insérées dans les constructions phrastiques françaises, les lexies provenant du Jula, de l'Agni, du Baoulé et de l'Attiié, quatre langues parlées en Côte d'Ivoire, constituent autant de xénismes féconds qui campent les menus, les pratiques et les croyances populaires ivoiriens. S'adressant au Président de la République à propos du repas du jour, « AFFOUE, la bonne » (SOD¹, p.196) demande : « Tonton, qu'est-ce que tu veux manger ? **Gnangnan**, igname ou foutou banane ? » (SOD, p.196).

Il faut tout de suite préciser que la construction phrastique précédente et celle dans laquelle s'insère la lexie **gnangnan** interdisent à ce morphème de s'identifier au mot français *gnangnan* qui réfère à une personne molle. Plutôt issue du Baoulé, langue ivoirienne parlée essentiellement au centre du pays, la lexie **Gnangnan** désigne une catégorie de solanacées appelée *solanumtorvum*, des aubergines minuscules amères très prisées dans la quasi-totalité des milieux ivoiriens pour ce que les sauces obtenues à partir de ces fruits rehaussent le goût du vin. Les Ivoiriens adjectivent généralement ce substantif dans l'expression « sauce **Gnangnan** ».

¹ Lire désormais *Silence, on développe*.
Date de réception : 27/10/2022

De son côté, lorsque la jeune femme Tahua propose un repas à son frère N'da Bettié Sounan, c'est d'une *sauce biékosso* (SOD, p.146) qu'elle lui parle. Issu de l'Attié, langue parlée dans le sud-est ivoirien, le terme *biékosso* est la résultante du désignateur rigide *biéko* qui évoque le piment et du suffixe *ssou* ou *sseu* qui réfère à la sauce. D'ailleurs, Adiaffi lui-même, par la bouche de Tahua, plonge le lecteur dans la confiance sémantique de la lexie : « Tu sais le **biékosso**, ce sont des graines et du piment qui soignent l'estomac, détendent, relaxent. » (SOD, p.146). Cette sauce particulièrement épicée est très appréciée des gastronomes ivoiriens de tous les horizons en raison de ses propriétés laxatives et, ici aussi, de ce qu'elle confère au vin un goût des plus raffinés. Ainsi, en arrimant le *Gnangnan* et le *biékosso* au vin rouge dont chacun sait qu'il s'est développé et est apprécié en France depuis le XIV^e siècle, l'écriture adiaffienne semble instaurer un dialogue culturel entre palais ivoiriens et papilles françaises.

Il est également question de ces bonheurs de la bouche lorsque le romancier évoque le *NIAN MAN KOUDJI*, expression dont il dit qu'elle « pourrait se traduire de l'agni (langue parlée dans l'est ivoirien) par l'EAU DU FRÈRE » (SOD, p.144). D'ordinaire ce produit est désigné par *Gnanmankoudji* (lire/ɲāmākudzi/), lexie Jula² qui réfère au jus de gingembre. Vendu et abondamment consommé dans toutes les contrées ivoiriennes, le *Gnanmankoudji* « désaltère et soigne » (SOD, p.144). Si dans l'écriture de Jean-Marie Adiaffi, les langues nationales servent de support de circulation à des réalités comestibles, elles sont aussi un véhicule de pratiques et de croyances populaires.

Dans les pays de l'Afrique de l'ouest, la réussite politique de nombreux leaders est assez souvent adossée à des pratiques mystiques qui incluent des sacrifices de tous ordres. Le champ politique ivoirien n'échappant pas à cette pratique, il n'est guère étonnant qu'Adiaffi en tire inspiration.

SOD sert au lecteur l'histoire de deux frères jumeaux d'une ressemblance physique inextricable: N'da Bettié Sounan et N'da Fangan Walé. Le premier est un combattant intrépide qui, pendant quatorze ans, a conduit la lutte de libération de son peuple, le peuple d'Assiéliédougou. Flairant la victoire du peuple, N'da Fangan Walé, en complicité avec les colons Américains, mijote l'orchestration d'un coup d'État visant à assassiner son frère jumeau N'da Sounan. Même s'il bénéficie pour cela du soutien des colons, N'da Fangan va recourir à des pratiques occultes. Et que croit-on qu'on exige de lui ?

² Langue commerciale parlée sur la quasi-totalité du territoire ivoirien.

- « Alors donne en **saraka** ton propre fils » (SOD, p.130).
- « Exécute ce **saraka** avec une minutie, une précision diabolique » (SOD, p.132)

Les génies exigent qu'il offre en *saraka* son propre fils. Il s'agit pour N'da Fangan Walé d'immoler son fils en sacrifice aux génies. Le terme Jula *saraka* couvre donc le champ sémantique du sacrifice humain. Le sacrifice demandé étant d'une cruauté innommable, le jumeau traître et indigne tente de reculer. Alors le génie, ironique, lui lance : « N'da Fangan serait-il **mouso** ? » (SOD, p. 130) Par ce terme Jula de *mouso* qui désigne la femme, le génie fait allusion au manque de courage de N'da Fangan, car dans la mémoire collective ivoirienne, la témérité se conjugue avec la masculinité là où la couardise rime avec la féminité.

Comme nous l'annoncions dans les lignes précédentes, les langues nationales convoquées dans SOD par Adiaffi servent également à communiquer des croyances religieuses populaires. Se lamentant sur le triste sort du peuple d'Assiéliédougou qui, après quatorze ans de lutte acharnée pour l'obtention de son indépendance, s'en voit aussitôt délesté par un coup d'État qui fait place à une dictature ambiante, le narrateur se répand en plaintes :

- « Triste, vraiment triste. Beaucoup de cadres et d'intellectuels y perdirent pour toujours leur [...] **wawoué** » (SOD, p.236).
- « Dignité, liberté, comment mettre debout mon peuple pour l'arracher d'entre les mains des messies de malheur, des prophètes aux dents de **Guinarou** » (SOD, p.238).

Deux mots appellent ici l'attention : *wawoué* et *guinarou*. Que dire du *wawoué* indifféremment orthographié *wawiè* ? « La croyance populaire qui accorde une existence aux revenants affirme que l'homme a un double derrière lui, à l'image de son ombre, appelé *wawiè* (ou *wawoué*) » (Adiaffi, 1980). Quant au *Guinarou*, il fait partie des « innombrables génies ou dieux » « qui peuplent l'univers des contes négro-africains » (Yao, 2012). De même, le *kokwa* (SOD, p.21), terme agni, est une cloche sacrée qui « sert, entre autres, à appeler les fidèles aux cérémonies religieuses de l'animisme » (SOD, p.VII).

Ces trois termes patrimoniaux ainsi que tous les autres déjà convoqués et visités, expression d'un plurilinguisme vivant et éloquent, en plus d'afficher un visage lisse et idyllique des *realia* ivoiriennes, pétrissent la langue française pour la plier à porter et à traduire une authenticité locale qui se meut également dans les déconstructions linguistiques.

Date de réception : 27/10/2022

Date de publication : 01/12/2022

2. Appropriation de faits linguistiques

À propos des œuvres littéraires négro-africaines actuelles, l'anthologiste André Cnockaert (2001) affirme :

La réalité que les écrivains veulent exprimer, contester et dénoncer, est parfois à telle point surréaliste que cela se répercute sur leur langage et leur manière de raconter. À l'instar des écrivains Sud-Américains, ils quittent alors le récit linéaire et donnent libre cours à leur imagination hallucinée et une écriture qui, comme le dit Tchicaya, « fait mal au langage »

Les propos de Cnockaert et de Tchicaya se traduisent ici par les diverses formes d'appropriation que revêt l'écriture adiaffienne.

2.1. Collage des idiolectes

Définis comme « l'ensemble des particularités de l'usage linguistique d'un individu » (Arrivé, 1986), c'est à juste titre que souvent, les idiolectes de la langue populaire se veulent l'expression éloquente de sa subtilité, de la singularité de son esprit et, conséquemment, de sa culture. Et l'écriture de Jean-Marie Adiaffi l'atteste avec force. En dénonçant par exemple la corruption ambiante dont le Président de la République d'Assiéliédougou lui-même et les autres hauts dignitaires de son régime se rendent coupables, Adiaffi révèle la formule qui leur sert d'acquit de conscience : « Se débrouiller n'est pas voler » (SOD, p.245). C'est assez souvent que le discours du locuteur ivoirien arbore cette expression lorsque ce dernier tente de dissimuler des larcins en les assimilant, de mauvaise foi, à la débrouillardise. Soit cet autre exemple : « Zyeux voient bouche parle pas » (SOD, p.250).

À Assiéliédougou, la corruption tantôt évoquée se conjugue parfaitement à des dérives de toutes natures qui finissent par peindre un portrait haïssable non seulement du système politique, mais aussi des pratiques sociales générées par ce dernier. Il s'agit, en effet, des policiers qui, presque quotidiennement et en toute impunité, « raflent les filles pour aller les baiser à la police » (SOD, p.250). Bien que de notoriété publique, cette pratique répréhensible ne fait l'objet d'aucune dénonciation de la part des populations qui craignent la persécution que cela pourrait leur valoir. Dans le roman d'Adiaffi, l'expression *Zyeux voient bouche parle pas* est employée pour traduire le fait que le mal se commette et se répande sous les yeux de personnes qui se résignent. À peu près semblablement, est évoquée la triste

réalité qui impose à des personnalités respectables, après s'être compromises en cédant au vol des richesses communes, de garder un silence complice face aux détournements de deniers publics. Difficile pour le voleur de dénoncer le voleur. Dite en langue locale mais écrite en français, cette dernière pensée se traduit sous la plume adiaffienne par : « Ils ont la bouche pleine, ce n'est pas poli de parler » (SOD, p.383).

Assiéliédougou est aussi le pays des faux complots. Le président de la République « assiéliédougouvienne » met de nombreux intellectuels à contribution pour inventer les complots qui coûtent la vie aux adversaires politiques du régime au pouvoir. Ceux qui collaborent à la conception et à la réalisation de ces tristes besognes perdent à jamais leur dignité et leur crédibilité. Ils deviennent ainsi « l'ombre d'eux-mêmes et pour toujours » (SOD, p.236). Et pour résumer la situation de ces personnes qui, aux dires du romancier, ne pourront plus jamais revêtir leur honorabilité, Adiaffi recourt à une pensée bien de chez lui, elle-même portée par un tour caricatural : « Le visage est comme l'huile, une fois versé par terre on ne peut plus le ramasser » (SOD, p.236).

Outre ces locutions locales dont la traduction littérale est greffée au texte français, l'écriture du romancier ivoirien, pour s'appropriier la langue française, prend appui sur un autre levier.

2.2. Défigement des expressions lexicalisées

C'est une lapalissade de dire que ce qui est figé ne bouge plus, n'évolue plus. C'est le cas des expressions françaises dites figées où les éléments d'un syntagme donné, cousus les uns aux autres, sont indissociables. Elles sont toutes faites et n'admettent, si l'on veut préserver leur intégrité polylexicale, normative et sémantique, aucun corps étranger. Or l'écriture de SOD ne s'en soucie guère, elle qui décontextualise et recontextualise des formules célèbres françaises. Elle lacère plutôt ces expressions figées, en charcute des mots pour planter, en substitution et sur le mode taquin, des lexies inattendues.

Qui n'appréhende cette opération linguistique dans un souhait comme « que ton poids lui soit léger » (SOD, p.34) ? La chose est sue. Traduction de l'expression latine *Sittibi terra levis*, le syntagme français *que la terre te soit légère* est une formule qui apparaît souvent, soit à la fin de l'inscription funéraire, soit en position conclusive de l'oraison funèbre, pour souhaiter un séjour agréable à l'âme du mort dans l'au-delà. C'est en supprimant la lexie

terre de l'hypo-syntagme et en le substituant par le mot *poids* qu'Adiaffi obtient l'hypertexte « que ton poids lui soit léger ». Dans la formule adiaffienne, le « ton » réfère à la nommée « INDÉPENDANCE » (SOD, p.34) quand le « lui » désigne « tout ce monde immonde » (SOD, p.34), ce peuple d'Assiéliédougou longtemps privé de liberté et qui tente de se relever. Craignant que la liberté nouvellement acquise ne soit dévoyée et ne se mue pour ainsi dire en un nouveau « poids » pour le peuple, Adiaffi émet le souhait que l'avènement de cette « INDÉPENDANCE » ne fasse pas croupir son peuple. Nul besoin de se mettre la cervelle à la torture pour inférer que par ce tour ironique, Adiaffi flétrit les indépendances africaines qui, pour la plupart, n'ont été que des cauchemars, de nouveaux liens aux pieds des peuples africains.

Quant à l'expression « c'est une autre paire de colas » (SOD, p.73), le romancier ivoirien la crée en agressant celle bien connue *c'est une autre paire de manches* « qui évoque la différence entre deux choses ou deux situations, la dernière étant généralement plus complexe. » (Rabé, 2016). Que dire pour entrer dans l'intelligence de la formule orchestrée par Adiaffi ? Le romancier commence par décrire l'étonnante ressemblance physique des jumeaux que sont N'da Sounan et N'da Fangan en les assimilant à « deux gouttes d'eau » (Adiaffi, 1992). C'est pour mieux accentuer la distance éthique qui les sépare qu'il écrira en effet : « Pour l'aspect moral, spirituel et intellectuel, c'est une autre paire de colas » (SOD, p.73). La raison de la substitution de « colas » à *manches* ? Sans doute par humour mais aussi pour montrer la place prépondérante qu'occupe la cola lors de cérémonies nuptiales au sein de nombreux peuples ivoiriens. Par ailleurs, ne sont-ce pas ces mariages qui engendrent ces jumeaux tantôt semblables, tantôt dissemblables ?

Nous l'avons dit, c'est N'da Fangan, l'un de ces jumeaux qui, après avoir usurpé le pouvoir, mène le peuple d'Assiéliédougou à la cravache. Pendant quatorze ans, il a fait montre d'une inventivité démoniaque pour assujettir les Assiéliédougoviens. Si au contraire, il avait songé à mettre son habileté et son adresse au service du peuple, ce dernier aurait, depuis longtemps, fait des pas de géants dans tous les secteurs du développement. C'est cette dernière idée que traduit le soupir que voici : « Si on mettait autant d'ingéniosité à libérer l'homme que de moyens à le tuer, à l'asservir, celui-ci aurait perdu ses chaînes rouillées, ses chaînes préhistoriques, il y a bel or. » (SOD, p.231) Le contexte phrastique décrit *supra* permet de discerner que

c'est en corrompant la locution *il y a belle lurette* qu'Adiaffi a pu mettre au jour l'expression « il y a bel or ». En plus de suggérer la notion du temps comme le ferait la locution consacrée *il y a belle lurette*, l'aphorisme adiaffien « il y a bel or » orne d'élégance et de beauté l'élan « d'ingéniosité à libérer l'homme ».

Avec un Président de la trempe de N'da Fangan l'usurpateur, rien d'étonnant que toutes les couches sociales soient prises de gangrène. Les policiers préfèrent soutirer de l'argent aux conducteurs que de procéder au contrôle rigoureux des papiers afférents aux voitures en circulation. Même s'ils sont d'ordinaire dociles, les conducteurs se laissent parfois aller à l'exacerbation. Adiaffi en rend compte au moyen d'un énoncé construit sur les ruines d'un tour figé. En témoigne la phrase suivante : « Alors cette fois, le chauffeur prit son courage à deux volants, enterra sa peur [...] » (SOD, p.252). Il est de notoriété publique que la locution verbale *prendre son courage à deux mains* signifie rassembler toutes ses forces pour accomplir une action montagnaise qui a longtemps fait hésiter. Si avec Adiaffi, le personnage prend « son courage à deux volants », c'est qu'il s'agit d'un chauffeur dont l'instrument de travail et de survie est le volant.

Pour ce que l'on sait désormais du Président Fangan, rien d'étonnant non plus que le peuple subisse une cruelle dictature. Tous doivent réfléchir par procuration. Nul n'a le droit d'avoir une opinion personnelle. Et pour flétrir cette situation, Adiaffi soumet la célèbre formule cartésienne « je pense donc je suis » (Descartes, 1637) à un conditionnement humoristique à partir de l'opération linguistique d'addition pour engendrer « je pense donc je suis en prison » (SOD, p.429).

Le dernier exemple concerne la transgression de l'expression étanche *La nuit porte conseil*. De notoriété publique, ce proverbe rappelle que la prise d'une décision importante appelle, sans précipitation, une réflexion profonde en amont, menée sans bruit au cours de la nuit généralement tranquille. Rien n'empêche d'étendre le sens de ce proverbe aux conseils que les personnes mariées demandent à leurs conjoints la nuit avant de se prononcer définitivement au sujet d'une affaire. L'écriture adiaffienne, présente Bénéï Pra —une victime du néocolonialisme, un personnage « au chômage, malade, n'en pouvant plus d'efforts et de douleurs³ » (SOD, p.249), l'esprit

³ Cette formule (n'en pouvant plus d'efforts et de douleurs) semble avoir été prêtée à Adiaffi par Jean de la Fontaine dans « La mort et le bûcheron », seizième fable du Livre I publié à Paris chez Claude Barbin en 1668.

envahi par les soucis — en train de marcher nonchalamment pour se rendre à l'hôpital car « les pas portent conseil » (SOD, p.249). Si, comme *la nuit*, « les pas portent conseil », c'est que ces deux formules ont en commun de favoriser la réflexion féconde soit dans le calme de la nuit, soit dans la langueur des pas pesants. L'analyse des moyens de domestication de la langue française dans le roman adiaffien serait loin d'être complète si elle devait se limiter aux deux pans ci-devant visités.

2.3. Intertextualité réactionnelle

Julia Kristeva définit l'intertextualité comme une « interaction textuelle » qui permet de considérer « les différentes séquences (ou codes) d'une structure textuelle précise comme autant de *transforms* de séquences (codes) prises à d'autres textes. » (Kristeva, 1968). De son côté, Gérard Genette présente l'intertextualité comme la présence d'un texte dans l'autre » (Genette, 1982). Présentée « dans les mots de tout le monde » (Martin, 2002), l'intertextualité peut se recevoir comme le dialogue des textes. Ainsi définie, l'intertextualité aurait pu être évoquée lorsque, dans les paragraphes précédents, nous analysions le défigement des formules françaises. Si nous avons dissocié le présent volet de l'analyse du pan précédent, c'est parce que nous avons voulu privilégier, de façon quasi-exclusive, le caractère réactionnel du discours adiaffien.

Déjà, dans *La carte d'identité* (Adiaffi, 1980) son premier roman, Adiaffi refuse que l'on tienne la religion chrétienne occidentale pour supérieure à l'animisme africain. Si dans cette œuvre-là le romancier ivoirien construit l'opposition christianisme-animisme à partir de généralités liées aux pratiques culturelles des deux réalités sociales, dans cette œuvre-ci (*Silence, on développe*), c'est la convocation puis la déconstruction du discours biblique qui, tout en servant la cause d'hypertextes, reconfigurent, rebalisent et désenclavent le champ sémantique des énoncés.

Dans le verset trente-quatre du treizième évangile de Jean (Jean 13 : 34), Jésus a exhorté ses disciples à l'amour par les termes que voici : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ». En réaction à ce texte biblique et par dérision, Adiaffi écrit : « Servez-vous les uns les autres comme je me suis servi. » « Enrichissez-vous les uns les autres comme je me suis enrichi ». (SOD, p.430)

Ces déclarations sont du Président de la République d'Assiéliédougou dont l'insolence de la richesse retentit dans les propos qu'il tient. Il a fait

main basse sur les richesses du pays et encourage ses collaborateurs à suivre son exemple car, comme dit l'adage, personne ne peut dénoncer personne lorsque tout le monde est copieusement servi. Mais la question pourrait être de savoir pourquoi Adiaffi, pour flétrir cette pratique répréhensible mais florissante au cœur du système politique assiéliédougouvien, a eu besoin de convoquer en le travestissant, le discours biblique. Le romancier ivoirien ne s'est jamais départi de son opinion sur le discours chrétien : un discours hypnotiseur qui a favorisé l'exploitation de l'Afrique, un discours qui prêche l'amour pour semer le chaos. Pour lui donc, l'exploitation et la maltraitance des peuples africains tirent en partie leur source du discours biblique. Dès lors, rien d'étonnant que sous la plume adiaffienne, les systèmes politiques kleptocratiques s'alimentent des écrits bibliques transgressés. Si le vol est la plaie du système politique, l'arme qui la marque et la révèle semble la transgression linguistique.

C'est à peu près dans le même registre que s'inscrit cet autre exemple : « Ce peuple de Paix. Seigneur, faites qu'il réponde poings pour poings, gifle pour gifle, qu'il ne tende plus jamais l'autre joue comme toi. » (SOD, p.87)

Dans le sermon sur la montagne consigné dans l'évangile selon Mathieu (chapitres 5 à 7), Jésus enseigne la tolérance et déconseille par là même la vengeance. Voici son propos : « Si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. » (Mathieu 5 : 39, La bible, Alliance biblique universelle). Pour Adiaffi, et nous l'évoquions tantôt, le discours biblique a trahi Dieu et les hommes. Etant donné que les écrits bibliques ont servi de courte échelle à l'asservissement des peuples d'Afrique, la libération de ces derniers passe en premier, semble dire Adiaffi, par une insurrection linguistique. Et, dans le cas de notre exemple, Adiaffi se sert du texte biblique comme fondation pour construire son propre discours conjugué à la forme négative et sur le mode satirique. Là où la bible prescrit « Si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre », l'écrivain ivoirien recommande à son peuple « qu'il réponde poings pour poings, gifle pour gifle, qu'il ne tende plus jamais l'autre joue comme (Jésus) ». Il semble évident que si Adiaffi dompte et s'approprie le langage biblique, c'est sinon pour favoriser une meilleure mise en relief des pratiques répréhensibles de nombreux dirigeants politiques africains, du moins pour inciter les peuples opprimés à des (ré)actions vigoureuses de nature à favoriser la (re)conquête de leur liberté. En réaction au discours biblique, l'écriture adiaffienne impose l'action comme l'unique option avant de revêtir des singularités syntaxiques.

Date de réception : 27/10/2022

Date de publication : 01/12/2022

3. Déconstruction morpho-syntaxique

Le volet morpho-syntaxique de l'appropriation du français par Adiaffi conjugue agrammaticalité et incorrection.

3.1. Constructions agrammaticales

Selon Dominique Maingueneau (1996), « La grammaticalité d'un énoncé, (c'est) sa conformité aux règles de formation des énoncés (d'une) langue, le fait qu'il soit reconnaissable comme régulièrement productible dans cette langue ». De cette approche définitionnelle, on peut inférer qu'un énoncé est agrammatical s'il n'est pas « reconnaissable comme régulièrement productible » en français.

En illustration d'énoncé agrammatical, nous évoquerons cette phrase adiaffienne qui tourne à la fatrasie : « Fait nous wa fait. » (SOD, p.245).

« wa », l'une des quatre lexies qui composent cet énoncé est étrangère aussi bien à la langue française qu'aux langues locales et conduit le lecteur dans une impasse sémantico-syntaxique. La phrase revêt l'allure d'un code, d'un simple amas, d'une simple jonction de sons en quête et en attente de sens. Si l'agrammaticalité s'illustre par un seul exemple, les incorrections elles, revendiquent plus d'un énoncé.

3.2. Incorrections syntaxiques

« Le jugement de correction fait intervenir la norme » (Maingueneau, 1996). Au regard de cette assertion, évoquer des incorrections syntaxiques revient à analyser des constructions a-normatives installées dans l'écriture adiaffienne. Soit à analyser l'énoncé qui suit : « N'da Sounan pire reste meilleur que les plus meilleurs des meilleurs. » (SOD p.365)

D'ordinaire, « le meilleur » est le superlatif de « bon ». Est donc « le meilleur » celui qui est « le plus bon ». On comprend pourquoi la norme grammaticale ne saurait admettre, sans se faire violer, que l'adverbe « plus » voisine avec « meilleur » comme c'est le cas dans notre exemple.

La seconde entorse syntaxique réside dans le contraste créé entre le contenu sémantique de certaines déixis temporelles et les temps verbaux associés à ces dernières dans les phrases que voici : « ce sera hier et c'était demain » (SOD p.443). Parce qu'il évoque le jour qui précède immédiatement celui où l'on est, l'adverbe « hier », lorsqu'il est convoqué pour situer un événement, s'accommode d'un verbe conjugué à un temps passé. En lien avec l'adverbe « demain » qui, lui, réfère au jour suivant immédiatement

celui où l'on parle ou bien celui où est censée parler la personne dont on rapporte les paroles, la même analyse que précédemment impose que le verbe conjugué le soit au futur. Dans tous ces exemples, il ressort que des constructions bifurquent des voies habituelles pour mener à des culs-de-sac syntaxiques.

Conclusion

Que dire pour finir ? Tissée de xénismes issus essentiellement de langues ivoiriennes, sertie de collages d'idiolectes, de défigements d'expressions lexicalisées, d'intertextualité et de déconstruction morpho-syntaxique, l'écriture de Jean-Marie Adiaffi est une véritable officine où l'inventivité se matérialise et se libère des griffes des normes étanches prescrites pour vibrer d'une fibre nouvelle. Adiaffi montre ainsi qu'une langue n'est jamais définitivement codifiée mais qu'elle devient constamment ce qu'elle est. En effet, aussitôt qu'il écrit, le véritable écrivain semble créer une langue et une expressivité qui mettent en place un langage en gestation. Au total, en se montrant fidèle à l'esprit mais pas à la lettre de la langue française dont il use et abuse, Adiaffi semble refuser d'être cet écrivain aveuglément fondu dans la langue de l'autre. En invitant les langues locales à s'exprimer dans son texte, le romancier ivoirien africanise le français qui convoie et arbore sa culture.



Bibliographie

- ADIAFFI Jean-Marie, 1992, *Silence, on développe*, Paris, Nouvelles du Sud.
- ADIAFFI Jean-Marie, 1980, *La carte d'identité*, Abidjan, CEDA.
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- CNOCKAERT André, 2001, *Littérature négro-africaine francophone*, Kinshasa.
- DASSI Etienne, 2017, « Préface », dans J-P Balga et D.Abaïkaye (dir.), *Français et langues nationales en Afrique à l'ère postcoloniale : Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.
- ÉQUIPE IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF/AUPELF.
- GENETTE Gérard, 1982, *Palimpsestes : la littérature au second degré*, Paris, Seuil.
- IRIÉ-BI Gohi Mathias, 2015, *Alchimie de l'inversion dans la littérature orale : pour une économie linguistique du genre poétique Didiga*, Abidjan, Les Éditions du CERAP.
- KAMDEM Pierre Eugène, 2006, « Enjeux et modes de domestication du Français dans la prose romanesque de Francis Bebey », dans A. Queffelec, (dir.), *Appropriation de la langue française dans les littératures francophones de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de l'océan indien*, Dakar, AUF.
- KRISTEVA Julia, BARTHES Roland, DERRIDA Jacques, 1968, *Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil.
- MAINGUENEAU Dominique, 1996, *Aborder la linguistique*, Paris, Seuil.
- MARTIN Robert, 2002, *Comprendre la linguistique*, Paris, PUF.
- PLANCHE Mireille, 1992, « Silence, on développe : l'essor des mythes révoltés », Paris, Nouvelle du Sud.
- YAO Lambert Konan, 2012, « Le monstre des contes négro-africains de la pédagogie par la peur : un agent de la régulation sociale », *Cédille, revista de estudios franceses*.
- RABÉ Liagro Charles, 2016, « Le calembour : vecteur de rire et de satire dans *Silence, on développe* de Jean-Marie Adiaffi », dans A. Rădulescu (dir.), *Annales de l'université de Craïova*.